

COMITÉ D'AUDITION ET DE PROGRAMMATION LEADER

Compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2019

Étaient présents :

	Collège public	Collège privé
Membres votants : 4 publics 6 privés	DESHAYES François DUMOULIN François FLAMANT Bernard GILLOT André	AGUETTANT Nathalie BLANCHARD Pierre CHERON Yves D'ARRENTIERES Delphine DELEMOTTE Jacques LECLERCQ Serge
Membres non votants :	DRAY Daniel MENERAT Patrice	DEZOBRY Patrick TAUZIEDE Christian

Assistaient également :

ALLARD Marie	Chargée de mission LEADER à la Région Hauts-de-France
KLINGELSCHMIDT Florian	

Excusés :

ANGLEROT Gilles, BAUBE Dominique, GORSE-CAILLOU Isabelle, GUICHARD Hélène, OCANA Annie, SARAGOSA Sylvain

- M. GILLOT, Président du GAL, introduit la réunion. Il explique que la réunion se déroulera en deux temps, avec d'abord l'examen d'un projet en Comité d'audition, puis la validation de deux dossiers en Comité de programmation. L'obligation du double quorum ne s'applique qu'à cette deuxième partie de la réunion. Avant de poursuivre, M. GILLOT souhaite la bienvenue à Mme ALLARD, qui a en charge l'instruction des dossiers LEADER du GAL à la Région Hauts-de-France, et propose un tour de présentation.

1 – Avis préalable sur un projet (voir fiche de présentation en annexe II)

Intitulé du projet :	Projet Marketing de la Destination Sud Oise
Porteur de projet :	Communauté de communes de l'Aire Cantilienne
Localisation :	Territoire des CC de l'Aire Cantilienne et Senlis Sud Oise
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

- M. GILLOT accueille Mme Jeanne VALLIER, chef de projet Tourisme Sud Oise et M. Benoit MOREL, directeur général des services de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne. Il leur rappelle que la durée de l'audition est de 25 minutes, réparties équitablement entre présentation et échanges avec la salle.
- **Présentation du projet par Mme VALLIER (voir diaporama en annexes III)**

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Diagnostic et positionnement d'attractivité	62 500 €	- Subventions publiques :	
Création d'un univers graphique	25 000 €	Région Hauts-de-France (16 %)	23 200 €
Création d'une marque territoriale	25 000 €	LEADER (64 %)	92 800 €
Définition d'un plan marketing opérationnel	20 000 €	- Autofinancement (20 %) :	
Expert en conduite du changement pour la fusion des offices de tourisme	12 500 €	CC de l'Aire Cantilienne (12 %)	17 400 €
		CC Senlis Sud Oise (8 %)	11 600 €
TOTAL ELIGIBLE :	145 000 €	TOTAL :	145 000 €

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes)	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	22 000 €
Chef de projet Marketing (18 mois)	80 000 €
Création nouvel office de tourisme (dont conseil juridique)	8 000 €
Enveloppe de réserve pour imprévus	25 000 €
COÛT TOTAL DU PROJET	280 000 €

▪ **Questions-réponses :**

- M. CHERON demande où se situe la limite entre complémentarité et concurrence vis-à-vis des territoires voisins, en prenant l'exemple d'Ermenonville. Mme VALLIER répond qu'il y a complémentarité si les sites peuvent faire partie d'un même parcours client, ce qui est tout à fait le cas pour Ermenonville. Elle précise que le périmètre de l'étude est volontairement plus large que celui des deux communautés de communes, afin de prendre en compte la réalité des parcours clients.

- M. LECLERCQ veut savoir quels territoires peuvent alors être considérés comme des concurrents. Mme VALLIER indique que la concurrence inclut toute destination de séjour qui ne peut pas être intégré dans le même parcours client. M. DESHAYES précise, au sujet de la notion de « destination de séjour », que lors de la construction du projet une rencontre a été organisée avec l'agence d'attractivité du Montreuillois, qui a la compétence tourisme sur un territoire côtier étendu à l'intérieur des terres (11 offices de tourisme). Ce territoire a suivi une démarche similaire à celle proposée et est aujourd'hui réellement organisé en destination de séjour, avec comme conséquence une diffusion des visiteurs depuis les grandes stations (comme Le Touquet) vers l'arrière-pays. C'est donc un exemple de destination organisée, qui peut être considérée comme un concurrent pour la future destination Sud Oise.

- M. DEZOBRY demande si la complémentarité a aussi été envisagée avec le Pays de France, et donc au-delà des limites départementales et régionales. Mme VALLIER répond que cette ouverture est effectivement recherchée. Elle explique aussi que le projet prévoit de conserver les « produits d'appel » que sont Senlis et Chantilly, mais vise davantage de diffusion sur le territoire. Le prestataire choisi a notamment à cœur la valorisation des petits sites patrimoniaux. Mme VALLIER indique enfin que des groupes de travail élargis seront constitués afin d'associer l'ensemble de ces partenaires au projet. M. DEZOBRY pense que le rattachement de Luzarches à l'office de tourisme Roissy Clé de France offre une ouverture vers Roissy qu'il pourrait être intéressant d'exploiter.

- M. FLAMANT demande comment la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) est intégrée au projet, dans un contexte d'éventuelle fusion des trois communautés de communes (CC). M. MOREL répond que la fusion, si elle a lieu, ne se fera vraisemblablement pas avant plusieurs années et qu'il a donc été décidé d'avancer dans un 1^{er} temps à deux CC sur ce sujet. La CCPOH fait néanmoins partie du périmètre d'étude et sera bien entendu intégrée à la démarche si fusion il y a.

- M. TAUZIEDE souhaite savoir si un inventaire de tous les éléments touristiques existants au sein du Parc naturel régional (dont les deux CC porteuses du projet occupent le centre) est prévu. Mme VALLIER répond qu'un tel inventaire fait bien partie du projet, le territoire d'étude recouvrant à peu de chose près l'ensemble du PNR.

- Mme ALLARD alerte le Comité sur le plan de financement du projet. En effet, celui-ci fait apparaître la participation des deux CC dans l'autofinancement alors qu'un dossier LEADER doit nécessairement correspondre à un maître d'ouvrage unique. M. DESHAYES répond qu'une convention a déjà été passée entre les deux CC et que la CCAC est bien l'unique maître d'ouvrage. M. KLINGELSCHMIDT reprendra contact avec Mme ALLARD pour voir comment corriger le plan de financement en vue de la programmation du dossier.

- M. MENERAT fait valoir que marketing et communication sont deux notions bien distinctes et estime que la 2^e n'apparaît pas dans le projet. Il encourage donc à prévoir dès à présent le plan de communication qui devra nécessairement suivre ce plan marketing.

Mme VALLIER et M. MOREL remercient les membres du Comité pour leur écoute et leurs observations et quittent la salle. MM. BLANCHARD, DESHAYES, DRAY, DUMOULIN et GILLOT quittent également la salle, conformément aux modalités de prévention des conflits d'intérêts inscrites dans le règlement intérieur du GAL.

En tant que Vice-président du GAL, M. LECLERCQ prend la présidence de la séance.

▪ **Évaluation du projet** (*voir grille de sélection en annexe IV*)

M. KLINGELSCHMIDT résume les observations émanant du comité technique, consulté par voie de consultation écrite (*voir diapo 5*). Le Comité procède ensuite au remplissage de la grille de sélection. En complément de la notation, le Comité fait les observations suivantes (*les numéros renvoient aux critères*) :

• **Critères généraux :**

- 1 : Le projet s'inscrit dans les objectifs de la fiche-action 1, en participant notamment à la mise en réseau des sites et des acteurs, à l'amélioration de l'accueil du public et à l'augmentation de la fréquentation des sites.

- 2 : Le projet présenté ne prévoit pas de création d'emploi directe mais un maintien des emplois existants actuellement au sein des deux offices de tourisme. Un débat a lieu sur le coût du projet. M. FLAMANT trouve le coût élevé tandis que M. MENERAT l'estime raisonnable d'après son expérience du marketing. M. TAUZIEDE s'étonne pour sa part du recours à un expert en conduite du changement pour une structure de 8 salariés seulement. Le Comité juge finalement le coût élevé, mais pouvant se justifier au regard du niveau d'ambition du projet.

- 3 : La richesse naturelle du territoire n'est pas un élément qui semble ressortir fortement du projet présenté. C'est pourtant un atout majeur du territoire, à la fois à valoriser et à préserver.

- 4 : La démarche de marketing en elle-même semble assez habituelle, mais le partenariat entre deux communautés de communes et au-delà vers les acteurs privés est intéressant et novateur à l'échelle du PNR.

- 5 : Une telle démarche pourrait se concevoir à une échelle encore un peu plus large. Les deux CC ont toutefois prévu un périmètre d'étude et un partenariat élargis afin de prendre en compte la globalité de la destination telle que vécue par le visiteur.

- 6 : Le partenariat construit autour de ce projet est très large. Il n'a en revanche pas été fait mention d'implication des habitants.

- 7 : Les partenaires consultés dans le cadre du Comité technique ont un avis très favorable sur le projet. Le Comité d'audition observe toutefois que le projet ne comprend pour l'instant pas d'évaluation des retombées économiques attendues et gagnerait à être complété sur ce point.

- **Critères spécifiques à la fiche-action 1 :**

- A : Le périmètre des deux CC concentre un grand nombre de sites patrimoniaux reconnus, qui devraient bénéficier de ce projet.

Le Comité estime que les critères B, C et D ne sont pas adaptés à la nature du projet présenté et ces critères ne sont donc pas renseignés.

- E : Bien que le projet ne puisse pas bénéficier de la marque « Valeurs Parc naturel régional » (qui s’applique à des produits ou prestations touristiques), le Comité juge que le projet est en complète adéquation avec les valeurs de la marque.

- **Note finale et observations générales :**

Le projet obtient une note de 16,5/21, ramenée par proportionnalité à une note finale de **20,5/26**.

Avec ce score, le projet obtient un **avis préalable favorable**. Par ailleurs, le Comité :

- Recommande la mise en place d’une évaluation des retombées économiques, fondée sur des indicateurs pertinents, pour permettre une mesure des bénéfices réels du projet pour le territoire.

- Demande la prise en compte de la richesse naturelle exceptionnelle du territoire, à la fois comme un atout touristique à valoriser et comme un patrimoine à préserver.

- MM. BLANCHARD, DESHAYES, DRAY, DUMOULIN et GILLOT regagnent la salle. M. GILLOT reprend la présidence de la séance. M. DEZOBRY quitte la réunion.
- Mme ALLARD demande, avant de poursuivre l’ordre du jour, de s’assurer du respect du double quorum. M. KLINGELSCHMIDT nomme les membres votants présents, qui comprennent 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé, sur un total de 17 membres votants. Le double quorum est donc bien respecté.

2 – Programmation d’un dossier (voir fiche de présentation en annexe V)

Intitulé du projet :	« BOB E-BIKE », création d’une entreprise de location de vélos et de prestations touristiques		
Porteur de projet :	SAS BOB-E-BIKE		
Localisation :	Siège à Chantilly / Rayon d’action : sud de l’Oise		
Fiche-action :	2. Développer les itinéraires et activités de découverte		

Plan de financement prévisionnel de la demande d’aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Vélos (16 VAE + 15 vélos standards)	23 536,00 €	- Subventions publiques :	
Remorque + attelage	3 219,00 €	Région Hauts-de-France (20 %)	10 826,84 €
Outillage et pièces détachées	2 001,20 €	LEADER (30 %)	16 240,24 €
Site internet	1 419,90 €	- Fonds privés :	
Vélos supplémentaires en année 2 et 3 <i>(montant retenu à l’instruction)</i>	23 958,10 €	Autofinancement	27 067,12 €
TOTAL :	54 134,20 €	TOTAL :	54 134,20 €

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes)	
Camion	17 321,67 €
Communication	2 633,80 €
Création société	1 195,10 €
Formations	3 600,00 €
Vélos supplémentaires en année 2 et 3 <i>(excédent non retenu à l'instruction)</i>	7 841,90 €
COUT TOTAL DU PROJET	86 726,67 €

▪ **Discussion sur le projet**

- M. KLINGELSCHMIDT rappelle le contenu du projet et les recommandations faites par le Comité d'audition le 21 mars 2018, puis rend compte des suites données par le porteur de projet à celles-ci. Il transmet également d'autres informations données par le porteur de projet quant à son activité. Les locations auprès des particuliers connaissent un certain succès, notamment grâce à la communication sur les réseaux sociaux et aux bonnes appréciations reçues. Les partenariats avec certains hôtels se sont développés. En revanche, le partenariat avec le parc Astérix, toujours actif, se situe pour l'instant largement en-dessous des résultats escomptés. L'absence de mention de l'activité dans la communication du parc pourrait l'expliquer, les clients des hôtels ne découvrant les vélos qu'une fois sur place. En 2019, l'entreprise débutera l'accompagnement de groupes et pourra ainsi diversifier son activité.

- M. BLANCHARD explique que, dans l'attente de la validation de son certificat de qualification professionnelle (CQP), M. BOBINET n'est pas autorisé à encadrer des groupes pour des balades guidées. Il peut néanmoins déjà intervenir comme prestataire pour fournir les vélos, en binôme avec une personne diplômée responsable de l'encadrement de l'activité.

▪ **Evaluation du projet (voir grille de sélection en annexe VII)**

Le Comité reprend la grille de sélection remplie en Comité d'audition et décide de revoir la notation sur le critère suivant :

- 7 : le business plan a été complété de manière satisfaisante (voir annexe VI), bien que les résultats prévisionnels paraissent surévalués pour une activité en démarrage.

Le projet obtient une note de 21/26, à laquelle viennent s'ajouter 2 points bonus (porteur privé), soit une note finale de **23/26**.

▪ **Décision**

Vu la note finale obtenue, il est proposé au Comité l'octroi d'un montant d'aide LEADER égal à 100 % du maximum applicable, soit 16 240,24 €.

Le Comité approuve l'attribution de la subvention à l'unanimité, par vote à main levée.

3 – Programmation d'un dossier (voir fiche de présentation en annexe VIII)

Intitulé du projet :	Construction de 3 cabanes avec bain nordique écologique sur le site « Les Cabanes des Grands Chênes »
Porteur de projet :	SAS LES CABANES DES GRANDS CHENES
Localisation :	Raray
Fiche-action :	3. Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Construction des cabanes	206 050,00 €	- Subventions publiques :	
Bains nordiques	45 612,50 €	Région Hauts-de-France (20 %)	50 842,50 €
Etude écologique	2 550,00 €	LEADER (30 %)	75 000,00 €
		- Fonds privés :	
		Autofinancement	128 370,00 €
TOTAL :	254 212,50 €	TOTAL :	254 212,50 €

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes)	
Terrassement	16 659,60 €
Electricité	32 398,48 €
Eau et assainissement	13 860,09 €
Décoration	6 138,26 €
Conseil permis d'aménager	10 000,00 €
COUT TOTAL DU PROJET	333 268,93 €

▪ Evaluation du projet (voir grille de sélection en annexe IX)

Le Comité reprend la grille de sélection remplie en Comité d'audition le 2 juillet 2018 et décide de revoir la notation sur le critère suivant :

- D : le porteur de projet a fait toutes les démarches pour adhérer à la marque. Au vu des efforts importants consentis par l'entreprise sur les différents critères (environnementaux notamment) de la marque, son obtention paraît très probable.

Le projet obtient une note de 23,5/26, à laquelle viennent s'ajouter 2 points bonus (porteur privé), soit une note finale de **25,5/26**.

▪ Décision

Vu la note finale obtenue, il est proposé au Comité l'octroi d'un montant d'aide LEADER égal à 100 % du maximum applicable, soit 75 000,00 €.

Le Comité approuve l'attribution de la subvention à l'unanimité, par vote à main levée.

4 – Questions diverses

- M. KLINGELSCHMIDT demande si la note sur l'état de consommation des enveloppes (*voir annexe X*), incluse dans le dossier de séance du Comité, appelle des remarques particulières. Le Comité note que la part de l'enveloppe globale aujourd'hui fléchée est encore faible (17 %). M. KLINGELSCHMIDT explique que le temps de montage d'un projet est souvent long, est que le GAL dispose aujourd'hui d'un stock important de projets « envisagés », mais qui ne se sont pas encore concrétisés par le dépôt d'une fiche-projet.
- Mme ALLARD demande quelle communication a été faite sur le programme. M. KLINGELSCHMIDT répond qu'une plaquette a été éditée et envoyée pour diffusion à toutes les communes et EPCI du territoire, aux offices de tourisme, chambres consulaires et autres partenaires. Un article a aussi été proposé aux communes et EPCI pour parution dans leurs magazines. Un communiqué de presse a été réalisé, qui a débouché sur un article dans Le Parisien et une diffusion dans les matinales de certaines radios locales. Enfin, des réunions de présentation du programme ont été proposées aux communautés de communes, dont deux seulement ont donné suite pour l'instant (CC Senlis Sud Oise et CC Carnelle Pays de France). Mme ALLARD suggère, pour plus d'efficacité, de renouveler régulièrement cette communication, ce que le Comité approuve.

Clôture de réunion

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est close. M. GILLOT remercie les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

Fait à Orry-la-Ville le 19 février 2019

André GILLOT



Président du Comité de programmation
Maire de Vineuil-Saint-Firmin

ANNEXES :

- I – Diaporama présenté lors de la réunion
- II – Fiche de présentation du projet « CCAC : marketing destination Sud Oise »
- III – Support de présentation du projet « CCAC : marketing destination Sud Oise »
- IV – Grille de sélection complétée pour le projet « CCAC : marketing destination Sud Oise »
- V – Fiche de présentation du projet « BOB-E-BIKE »
- VI – Business plan du projet « BOB-E-BIKE »
- VII – Grille de sélection définitive pour le projet « BOB-E-BIKE »
- VIII – Fiche de présentation du projet « Cabanes des Grands Chênes »
- IX – Grille de sélection définitive pour le projet « Cabanes des Grands Chênes »
- X – Consommation des enveloppes au 28 janvier 2019

Contact : Florian KLINGELSCHMIDT, animateur LEADER
06 27 69 66 15 / 03 44 63 65 65 / f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr

Lundi 28 janvier 2019

COMITÉ D'AUDITION ET DE PROGRAMMATION LEADER

GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France



Le GAL Parc Naturel Régional Oise – Pays de France est cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.



Sommaire

- **Audition d'un porteur de projet :**
 - 1 – Communauté de communes de l'Aire Cantilienne
- **Programmation de dossiers :**
 - 2 – SAS BOB-E-BIKE
 - 3 – SAS LES CABANES DES GRANDS CHENES
- 4 – Questions diverses

AUDITION D'UN PORTEUR DE PROJET POUR AVIS PREALABLE



I – CC de l’Aire Cantilienne

Intitulé du projet :	Projet Marketing de la Destination Sud Oise
Porteur de projet :	Communauté de communes de l’Aire Cantilienne (en partenariat avec la CC Senlis Sud Oise)
Localisation :	Territoire des CC de l’Aire Cantilienne et Senlis Sud Oise
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement prévisionnel de la demande de subvention LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Diagnostic et positionnement d’attractivité	62 500 €	- Subventions publiques :	
Création d’un univers graphique	25 000 €	Région Hauts-de-France (16 %)	23 200 €
Création d’une marque territoriale	25 000 €	LEADER (64 %)	92 800 €
Définition d’un plan marketing opérationnel	20 000 €	- Autofinancement (20 %) :	
Expert en conduite du changement pour la fusion des offices de tourisme	12 500 €	CC de l’Aire Cantilienne (12 %)	17 400 €
		CC Senlis Sud Oise (8 %)	11 600 €
TOTAL ELIGIBLE :	145 000 €	TOTAL :	145 000 €



I – CC de l'Aire Cantilienne

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes)	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	22 000 €
Chef de projet Marketing (18 mois)	80 000 €
Création nouvel office de tourisme (dont conseil juridique)	8 000 €
Enveloppe de réserve pour imprévus	25 000 €
COÛT TOTAL DU PROJET :	280 000 €

- ➡ **Observations du Comité technique sur le projet :**
- Avis global très favorable (démarche collective, méthode et périmètre pertinents...)
 - Certains points seront à approfondir au cours de l'étude (évaluation des retombées économiques, prise en compte de l'innovation et du numérique...)

Ont répondu :

- *Région Hauts-de-France*
- *Département de l'Oise*

PROGRAMMATION DES DOSSIERS



2 – SAS BOB-E-BIKE

Intitulé du projet : « BOB E-BIKE », création d'une entreprise de location de vélos et de prestations touristiques

Porteur de projet : SAS BOB-E-BIKE

Localisation : Siège à Chantilly / Rayon d'action : sud de l'Oise

Fiche-action : 2. Développer les itinéraires et activités de découverte

Plan de financement prévisionnel de la demande de subvention LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Vélos (16 VAE + 15 vélos standards)	23 536,00 €	- Subventions publiques :	
Remorque	3 219,00 €	Région Hauts-de-France (20 %)	10 826,84 €
Outillage et pièces détachées	2 001,20 €	LEADER (30 %)	16 240,24 €
Site internet	1 419,90 €	- Fonds privés :	
Vélos supplémentaires en année 2 et 3 (montant retenu à l'instruction)	23 958,10 €	Autofinancement	27 067,12 €
TOTAL :	54 134,20 €	TOTAL :	54 134,20 €



2 – SAS BOB-E-BIKE

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes)

Camion	17 321,67 €
Communication	2 633,80 €
Création société	1 195,10 €
Formations	3 600,00 €
Vélos supplémentaires en année 2 et 3 (<i>excédent non retenu à l'instruction</i>)	7 841,90 €
COÛT TOTAL DU PROJET	86 726,67 €



2 – SAS BOB-E-BIKE

- **Suite donnée par le porteur de projet aux recommandations du Comité d'audition:**
 - Business plan à compléter
 - ➡ Prévisionnel sur 3 ans fourni
 - Formations nécessaires
 - ➡ Formation CQP en cours
 - Accord des gestionnaires forestiers
 - ➡ L'ONF est tenu informé des activités.
 - Sensibilisation environnementale des clients à développer
 - ➡ Avertissements dans les contrats de location
 - ➡ Circuits guidés à partir de 2019
 - Nombre de vélos insuffisant
 - ➡ Achat de vélos supplémentaires en 2019 ou 2020, selon le développement de l'activité



3 – SAS LES CABANES DES GRANDS CHÊNES

Intitulé du projet :	Construction de 3 cabanes avec bain nordique écologique sur le site « Les Cabanes des Grands Chênes »
Porteur de projet :	SAS LES CABANES DES GRANDS CHENES
Localisation :	Raray
Fiche-action :	3. Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural

Plan de financement prévisionnel de la demande de subvention LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Construction des cabanes	206 050,00 €	- Subventions publiques :	
Bains nordiques	45 612,50 €	Région Hauts-de-France (20 %)	50 842,50 €
Etude écologique	2 550,00 €	LEADER (30 %)	75 000,00 €
		- Fonds privés :	
		Autofinancement	128 370,00 €
TOTAL :	254 212,50 €	TOTAL :	254 212,50 €



3 – SAS LES CABANES DES GRANDS CHÊNES

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes)	
Terrassement	16 659,60 €
Electricité	32 398,48 €
Eau et assainissement	13 860,09 €
Décoration	6 138,26 €
Conseil permis d'aménager	10 000,00 €
COÛT TOTAL DU PROJET	333 268,93 €



3 – SAS LES CABANES DES GRANDS CHÊNES

- **Suite donnée par le porteur de projet aux recommandations du Comité d'audition:**
 - Valorisation de la localisation au sein du PNR
 - ➡ Propositions (pas encore mises en œuvre) :
 - Rubrique dédiée au PNR sur le site internet
 - Publication spécifique sur la page Facebook
 - Mention du PNR sur les supports de communication et à l'accueil des cabanes
 - Mise en avant de fournisseurs locaux
 - Formation des équipes sur ce qu'est le PNR
 - Adhésion à la marque Valeurs Parc naturel régional
 - ➡ Démarches effectuées, en attente du recrutement d'un prestataire par le Parc pour réaliser l'audit

QUESTIONS DIVERSES

Merci de votre attention

Vous avez connaissance d'un projet ?

Le porteur du projet doit prendre contact avec l'animateur LEADER le plus tôt possible.

- **Contact :**

Florian KLINGELSCHMIDT

Animateur LEADER

Parc Naturel Régional Oise – Pays de France

Tél : 03 44 63 65 65

f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité d'audition du 28 janvier 2018

Intitulé du projet :	Projet Marketing de la Destination Sud Oise
Porteur :	Communauté de communes de l'Aire Cantilienne
Localisation :	Territoire des CC de l'Aire Cantilienne et Senlis Sud Oise
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Description du projet :

Conscientes de leurs atouts patrimoniaux et touristiques complémentaires, les intercommunalités de l'Aire Cantilienne et de Senlis Sud Oise ont décidé de s'unir pour créer une stratégie marketing territoriale et touristique commune. Le principe est de mieux comprendre sa destination pour mieux la promouvoir afin d'augmenter son attractivité. Ce projet comprendra un diagnostic d'attractivité, puis la définition d'un positionnement stratégique, qui sera finalement décliné en signes graphiques et en un plan marketing opérationnel.

En parallèle et dans la même logique, les offices de tourisme vont fusionner afin de monter en compétence tant sur le numérique que comme organisme de gestion de destination. Le projet permettra à terme d'augmenter la visibilité et la fréquentation des sites touristiques, de favoriser le tourisme de séjour et donc les retombées économiques, et de diffuser les flux touristiques sur l'ensemble du territoire des deux intercommunalités réunies au sein d'une seule destination touristique.

Partenaires sollicités ou envisagés :

- Soutien financier : Région Hauts-de-France et LEADER
- Conseil technique : Oise Tourisme
- Les socioprofessionnels et partenaires institutionnels (Institut de France, PNR) sont associés à la gouvernance du projet.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Diagnostic et positionnement d'attractivité	62 500 €	- Subventions publiques :	
Création d'un univers graphique	25 000 €	Région Hauts-de-France (16 %)	23 200 €
Création d'une marque territoriale	25 000 €	LEADER (64 %)	92 800 €
Définition d'un plan marketing opérationnel	20 000 €	- Autofinancement (20 %) :	
Expert en conduite du changement pour la fusion des offices de tourisme	12 500 €	CC de l'Aire Cantilienne (12 %)	17 400 €
		CC Senlis Sud Oise (8 %)	11 600 €
TOTAL ELIGIBLE :	145 000 €	TOTAL :	145 000 €

Rappel : le taux maximum d'aide publique prévu par la fiche-action 1 est de 80 % pour les projets d'investissement immatériel.

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes)	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	22 000 €
Chef de projet Marketing (18 mois)	80 000 €
Création nouvel office de tourisme (dont conseil juridique)	8 000 €
Enveloppe de réserve pour imprévus	25 000 €
COÛT TOTAL DU PROJET	280 000 €

Présentation du Projet Marketing territorial et touristique Sud Oise

Comité d'audit du programme LEADER – 28/01/19

Parc Naturel Régional Oise – Pays de France

Interlocuteur : Jeanne Vallier, Chef de projet Tourisme Marketing CCAC-CCSSO



Périmètre du projet

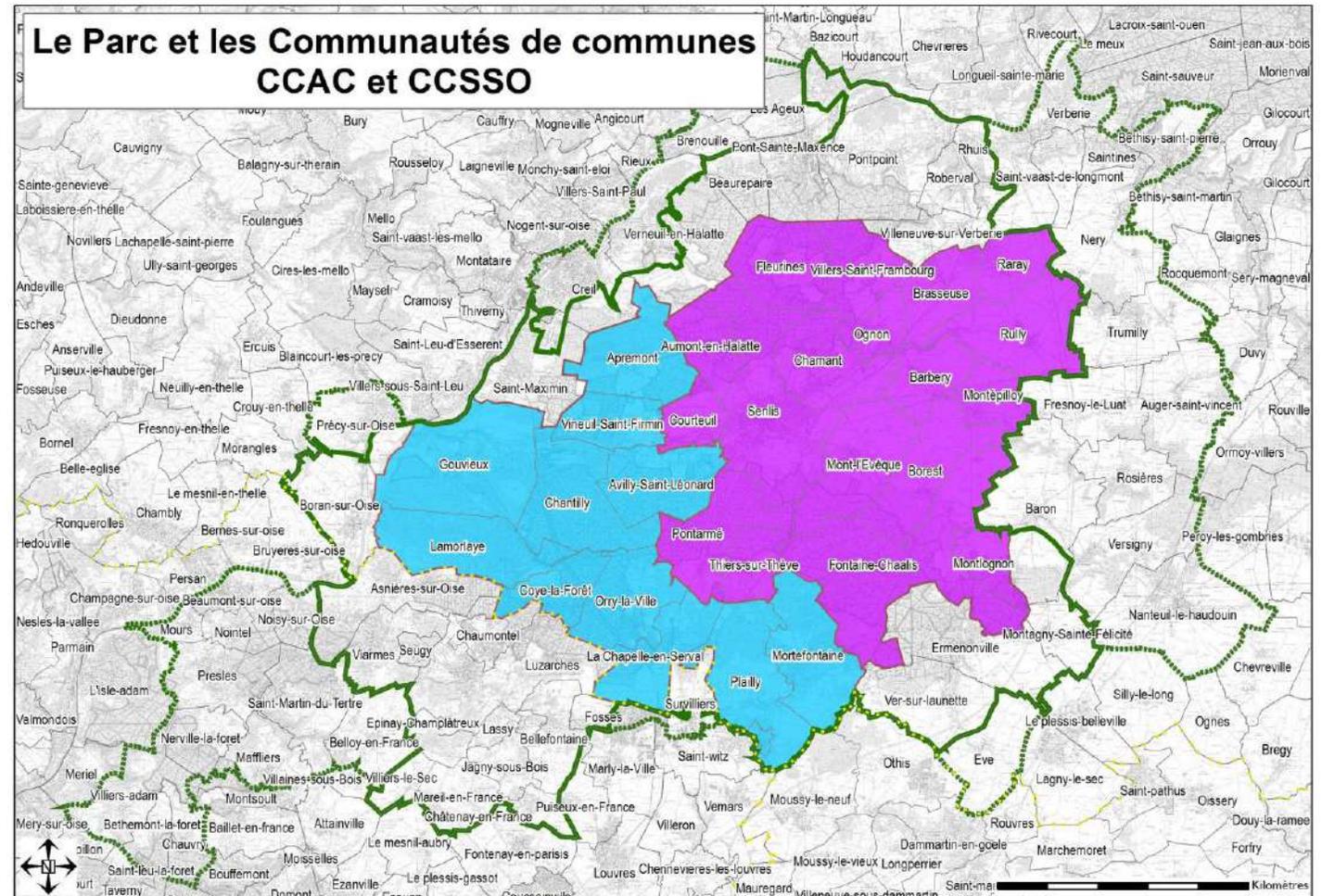
Le périmètre d'intervention :

Les communautés de communes de l'Aire Cantilienne et de Senlis Sud Oise soit,

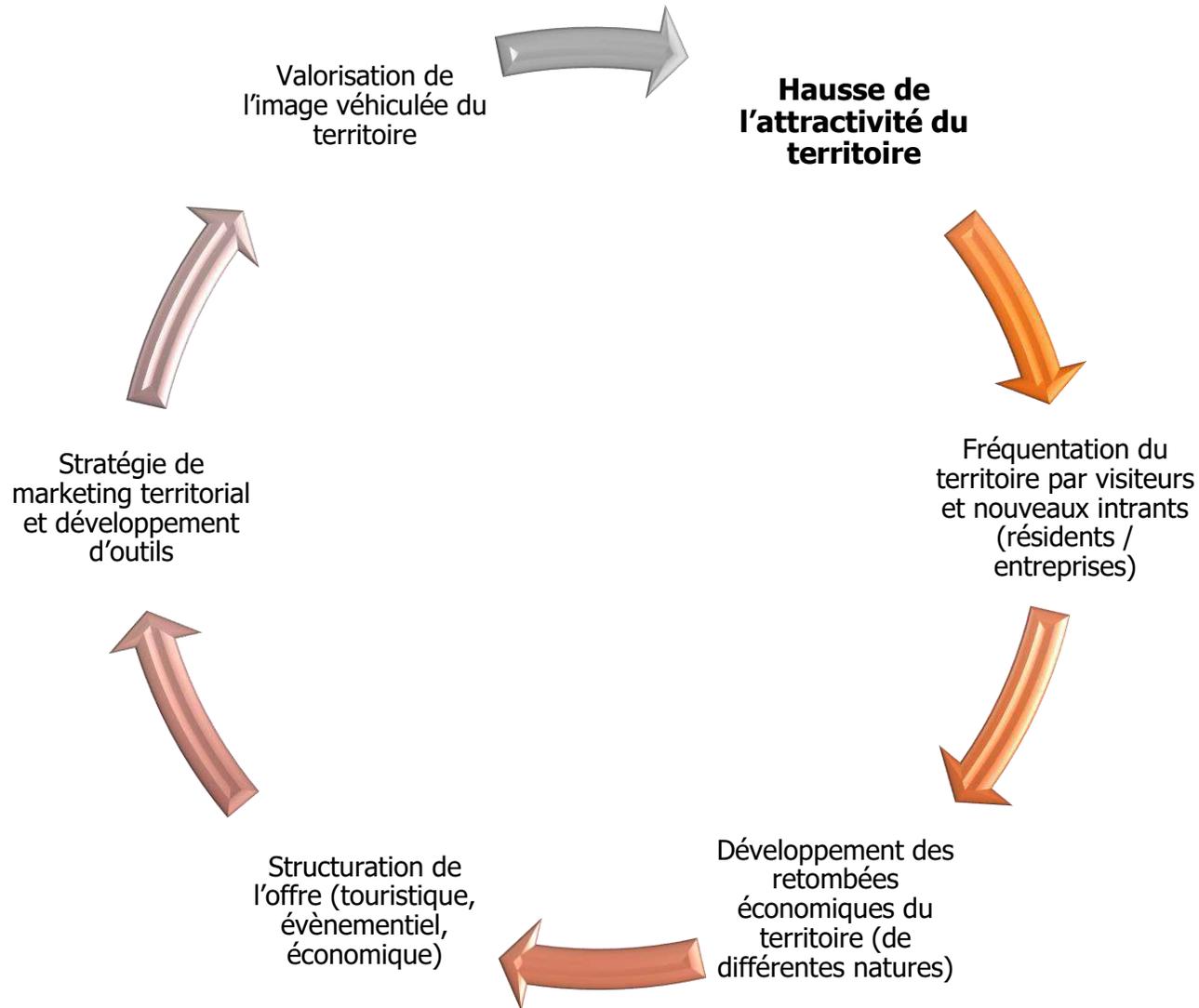
65% des habitants du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France

59% de la superficie du PNR

Pour avoir un impact sur le marché national, Europe de l'Ouest et peut-être des marchés de niche lointains.



Les bienfaits du marketing territorial



Il faut « considérer le territoire comme un produit aux multiples facettes pour le positionner, avec la meilleure valeur perçue dans l'esprit des cibles [...] »

Marque

BRETAGNE ^{BE}

BRETAGNE ^{BE}
PASSEZ À L'OUËST

LE MINIVAN D'EVAN

Le Youtuber 100% Pur Beurre

LE ROAD TRIP CARRÉMENT À L'OUËST

Du 4 au 20 mai 2018

Saint-Brieuc / 20 mai / Saint-Malo / 4 mai / Brest / 5 mai / Quimper / 6 mai / Ile de Groix / 19 mai / Nantes / 12 mai / Rennes / 13 mai / Redon / 14 mai / Mortaix / 16 mai / Guingamp / 18 mai

L'humour et le décalage



BRETAGNE ^{BE}



+ de 660
PARTENAIRES DONT



50 %
D'ENTREPRISES

+ 40

SALONS ÉCONOMIQUES
INTERNATIONAUX UTILISANT
LA MARQUE PAR AN

2

CAMPAGNES PROMOTIONNELLES
TOURISTIQUES PRIMÉES



+ de 12

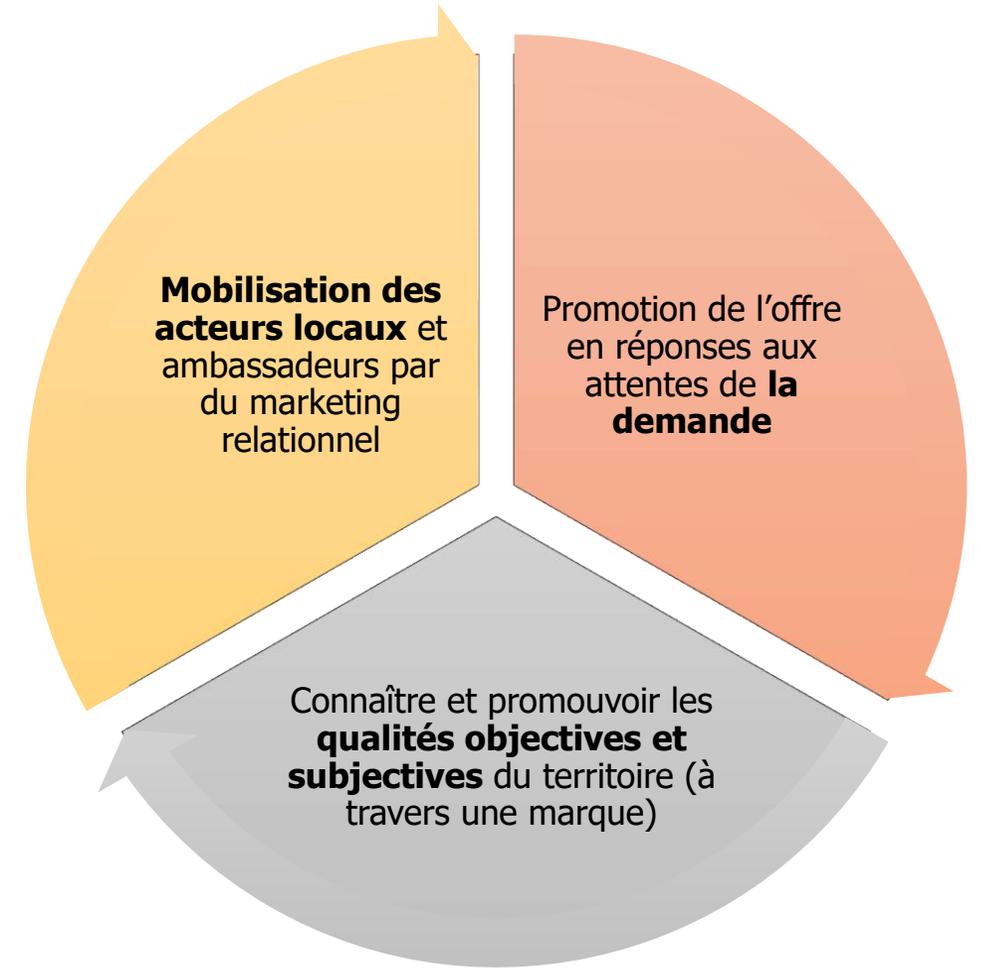
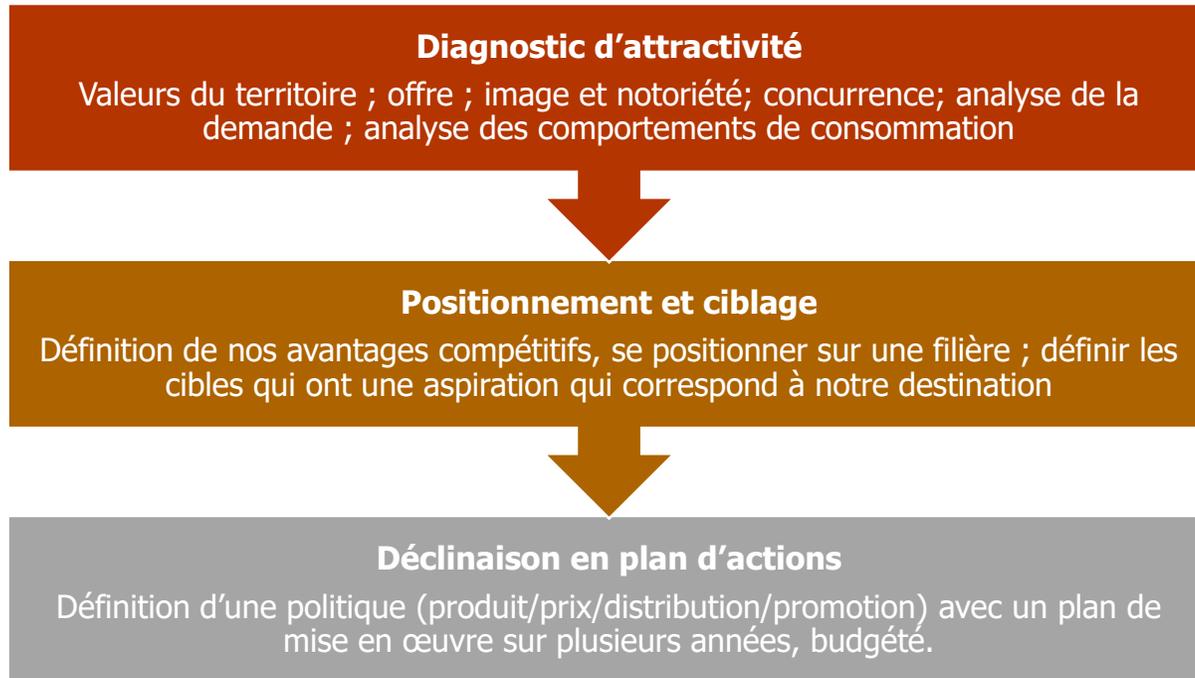
RENCONTRES DU RÉSEAU
DES PARTENAIRES PAR AN

UNE TRÈS FORTE AUDIENCE
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



DE NOMBREUX ATELIERS
THÉMATIQUES PARTENAIRES...

Le marketing territorial, quesaco ?



En résumé, le projet c'est la création de :

Le contenu

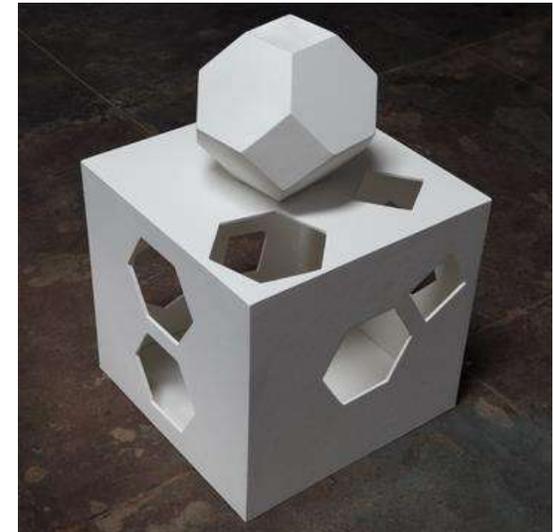
La stratégie Marketing territoriale et touristique

Permet de réaliser une communication efficace, voir efficiente. Elle est le moyen de communiquer ainsi que l'objet de la communication.

Le contenant

L'office de tourisme fusionné

Dimensionné et outillé pour mettre en œuvre la stratégie.



PLAN DE FINANCEMENT

Marché signé pour :

- Diagnostic et positionnement d'attractivité
- Création d'un univers graphique
- Marque territoriale (tranche optionnelle)
- Définition d'un plan marketing opérationnel

Pour un montant total de **105 000€ HT**

au lieu de 132 500€ estimé ci-après

La demande de subvention réelle, sur une dépense **de 120 000€ HT, serait de 76 800€** (au lieu de 92 800€).

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HORS TAXES		RESSOURCES PRÉVISIONNELLES	
Dépenses qui seront justifiées par des devis (1 ligne par poste) :		Subventions publiques : (préciser le financeur et le dispositif)	
Diagnostic et positionnement d'attractivité	62500€	- État	
Création d'un univers graphique	25000€	- Région Hauts de France Dispositif AMI	23 200€
Marque territoriale	25000€	- Département	
Définition d'un plan marketing opérationnel	20000€	- Commune CC Senlis Sud Oise Partenariats (40% autofinancement)	
Expert en conduite du changement pour la fusion d'OT	12500€	- EPCI CC Senlis Sud Oise Partenariats (40% autofinancement)	11 600€
		- Autre :	
		- Union européenne : FEADER Programme LEADER GAL PNR OPF (inscrire le montant sollicité)	92 800€
		Mécénat / Don privé :	
		Recettes prévisionnelles générées par le projet au cours de la période d'éligibilité des dépenses :	
Autres dépenses (éligibilité à vérifier auprès du GAL) :		Autofinancement : (y compris emprunt)	17 400€
TOTAL HT :	145 000€	TOTAL :	145 000€

Budget
global

BUDGET PROJET MARKETING à jour du 18/12/18	
Poste de financements	Coût prévisionnel TTC
<i>FONCTIONNEMENT</i>	
Poste de chef de projet	63 600.00 €
poste informatique	1 200.00 €
véhicule +carburant +essence	6 400.00 €
divers fournitures	1 000.00 €
<i>STRATÉGIE MARKETING TERRITORIALE</i>	
AMO prestation stratégie marketing + marque territoriale	125 000.00 €
<i>FUSION Ots</i>	
Assistance juridique	13 000.00 €
Mission de conduite du changement	15 000.00 €
<i>DÉPENSES ANNEXES</i>	
Relations publique, conférences, forum ...	10 000.00 €
TOTAL	235 200.00 €



Merci de votre attention.

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 28/01/2019

Intitulé du projet	Projet Marketing de la Destination Sud Oise
Porteur	Communauté de communes de l'Aire Cantilienne

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un manque (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	1 / 1 1 / 1 0,5 / 1 0,5 / 1 = 3 / 4
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	1 / 2
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	1,5 / 2
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	1,5 / 2
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	1,5 / 2
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 3

Sous-total : 11,5 / 16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 0 / 2

Critères spécifiques à la fiche-action / <i>Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.</i>		Note
✓ Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	3 /3 non noté /2 non noté /1,5 non noté /1,5 2 /2 = 5 /10 5
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - [Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2 /2 /2 /2 /2 = /10
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6

Note de base : $\frac{16,5}{21} = \frac{20,5}{26}$

Bonus : + 0

NOTE FINALE : $\frac{20,5}{26}$

Note supérieure ou égale à 13 : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

Note inférieure à 13 : Le projet obtient un avis défavorable.

Pour rappel, lors de la programmation du dossier :

Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable

16 ≤ Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable

13 ≤ Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable

Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité de programmation du 28 janvier 2019

Intitulé du projet :	« BOB E-BIKE », création d'une entreprise de location de vélos et de prestations touristiques
Porteur :	SAS BOB-E-BIKE
Localisation :	Siège à Chantilly / Rayon d'action : sud de l'Oise
Fiche-action :	2. Développer les itinéraires et activités de découverte

Description du projet :

On constate actuellement un intérêt croissant du public pour le tourisme de nature, d'itinérance et pour les activités de plein air. Le territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France, avec ses sites touristiques majeurs, ses forêts et les nombreux sentiers et itinéraires qui le parcourent (Trans'Oise, Eurovélo 3, Avenue Verte London-Paris...), constitue a priori un cadre très favorable au développement de ce segment touristique. Pourtant, il n'existe à ce jour aucune offre de location de vélos sur le territoire.

Le but du projet est donc de développer le cyclotourisme en proposant un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) et VTT. L'offre pourra se décliner sous différentes formes (boucle, trajet en aller simple, itinérance) et s'accompagner de services annexes (fourniture de GPS, transport de bagages, balade accompagnée, à long terme offres de séjour packagées...) La location des vélos sera effectuée d'une part auprès du Parc Astérix et des hôteliers, via des partenariats en cours de construction, et d'autre part auprès des particuliers en direct, grâce à un camion faisant office de local mobile et pouvant être positionné devant les sites touristiques ou les gares.

Le projet prévoit au démarrage (printemps 2018) l'acquisition du camion et de 30 vélos et se concentrera initialement sur le partenariat avec le parc Astérix et sur une offre « Chantilly-Senlis ». Selon le succès rencontré, l'entreprise pourra rapidement s'agrandir par l'embauche d'un à plusieurs salariés et l'acquisition de nouveaux vélos et d'un second camion. Elle pourra ainsi diversifier les lieux de départ et les parcours proposés, pour aller vers une offre couvrant le sud de l'Oise (en s'appuyant notamment sur les circuits développés par le Parc naturel régional).

Partenaires sollicités :

- *Initiative Oise Sud* : accompagnement à la création d'entreprise + prêt à taux zéro
- *PNR Oise – Pays de France, office de tourisme de Chantilly, Oise Tourisme* : conseil technique
- *Région Hauts-de-France* : subvention sur le dispositif Priorités Régionales d'Intervention Touristique

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Vélos (16 VAE + 15 vélos standards)	23 536,00 €	- <i>Subventions publiques</i> :	
Remorque + attelage	3 219,00 €	Région Hauts-de-France (20 %)	10 826,84 €
Outillage et pièces détachées	2 001,20 €	LEADER (30 %)	16 240,24 €
Site internet	1 419,90 €	- <i>Fonds privés</i> :	
Vélos supplémentaires en année 2 et 3 (<i>montant retenu à l'instruction</i>)	23 958,10 €	Autofinancement	27 067,12 €
TOTAL :	54 134,20 €	TOTAL :	54 134,20 €

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes)	
Camion	17 321,67 €
Communication	2 633,80 €
Création société	1 195,10 €
Formations	3 600,00 €
Vélos supplémentaires en année 2 et 3 <i>(excédent non retenu à l'instruction)</i>	7 841,90 €
COUT TOTAL DU PROJET	86 726,67 €

PROJET PRÉSENTÉ EN COMITÉ D'AUDITION LE 21 MARS 2018

Recommandations du Comité d'audit :

- Le business plan du projet devra être complété, notamment par la fourniture des états financiers prévisionnels sur 3 ans et d'un plan de trésorerie pour la 1ère année.
- Une formation à la réparation de vélos et à l'accompagnement de groupes (ou l'embauche d'une personne diplômée) est nécessaire et conditionne la bonne réussite du projet.
- Il faudra trouver les accords nécessaires avec les gestionnaires des chemins (ONF, Institut de France...) qui seront empruntés par les groupes constitués.
- Il serait intéressant de développer la dimension environnementale du projet, en prévoyant de sensibiliser les clients à la richesse écologique des milieux traversés et à leur préservation.
- Le nombre de vélos prévu initialement paraît insuffisant. Le Comité suggère d'en augmenter le nombre pour l'offre « Chantilly ». A cet effet, le porteur pourrait proposer au Parc Astérix d'acquérir lui-même les vélos nécessaires pour l'offre « Parc Astérix ».

Suite donnée par le porteur de projet aux recommandations du Comité d'audit :

- Le prévisionnel sur 3 ans a été fourni. Le plan de trésorerie n'a plus de sens, l'année étant terminée.
- Le porteur de projet se forme petit à petit à l'entretien des vélos (participation aux ateliers AU5V), mais souhaite à terme créer un emploi pour cette mission. Il prépare actuellement un certificat de qualification professionnelle (CQP) animateur de loisir sportif, en alternance auprès de l'office de tourisme de Senlis.
- L'ONF est informé de l'activité et sera systématiquement prévenu lorsque des groupes supérieurs à 10 personnes viendront en forêt.
- Les contrats de location passés avec les clients contiennent des avertissements sur les règles à respecter en forêt (rester sur les chemins, entraînement des chevaux de course, chasse...) Les parcours sont basés sur les fiches de randonnée du PNR. L'entreprise mettra en place en 2019 des circuits guidés, qui permettront plus de développer la dimension pédagogique.
- Des vélos supplémentaires ont été prévus ; ils pourront être achetés en 2019 ou 2020, de manière à suivre le développement de l'activité.



COMPTE D'EXPLOITATION

PREVISIONNEL ETABLI A L'ATTENTION

DE MONSIEUR ANTOINE BOBINET

AU TITRE DE LA CREATION DE LA SOCIETE BOB E BIKE

EXERCICE 2018 à 2020



COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL

ETABLI A L'ATTENTION DE MONSIEUR ANTOINE BOBINET

AU TITRE DE LA CREATION DE LA SOCIETE BOB E BIKE

EXERCICE 2018 à 2020

Le présent travail a été réalisé de bonne foi au vu des pièces, documents et hypothèses de travail qui nous ont été communiqués.

En conséquence, il ne saurait engager notre responsabilité pour le cas où des informations, pièces ou hypothèses susceptibles de modifier nos conclusions n'auraient pas été portées à notre connaissance.

Le 15 avril 2018



PRESENTATION GENERALE

« L'histoire a commencé sur les routes de Corse en aout dernier. Nous avons fait le tour du Cap Corse en vélo pendant une semaine en itinérance. L'idée était de sortir des sentiers battus, voir moins mais mieux, aller à la rencontre des gens, vivre une expérience différente, en allant à son rythme sur un vélo, tout simplement.

C'est ce concept simple que je souhaite développer ici sur ces terres Picardes, c'est cette envie que je souhaite susciter, en proposant de la location de vélos plaisir, des itinéraires tracés et des expériences nouvelles à vivre. » précise Antoine BOBINET

La première étape de ce projet est de proposer aux hôtels et Parc d'attraction :

- des vélos en location avec ou sans GPS
- Des Offres thématiques récréatives et culturelles

A ce titre, une société par actions simplifiée est créée « BOB E BIKE ».

L'étude ci jointe présente les résultats prévisionnels attendus sur les 3 premiers exercices considérant les perspectives d'activité et la mise en place des moyens de cette activité.

Les hypothèses sont les suivantes :

- Un chiffre d'affaires de 62 000 € hors taxes pour les 12 premiers mois. Les perspectives détaillées sont présentées en page 2
- Le budget d'investissement est de l'ordre de 71 600 €
- Monsieur BOBINET ne prendra pas de rémunérations cette première année car disposant du régime d'indemnisation chômage. Une rémunération est prévue à compter de la 3^e année pour 2 400 € brut mensuel.
- Des investissements en matériel vélos complémentaires sont prévus en année 2 pour 9 000 € et en année 3 pour 13 500 €

En conséquence, le détail de plan de financement porte à la sollicitation d'un concours bancaire pour :

Un financement initial de matériel pour 53 600 € sur 5 ans par la banque

COMPTE DE RESULTAT :	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Chiffre d'affaires	62 000 €	74 750 €	103 790 €
produits annexes	0 €	0 €	0 €
total production	62 000 €	74 750 €	103 790 €
achats matières premières	0 €	0 €	0 €
Marge commerciale	62 000 €	74 750 €	103 790 €
Taux de marge	100,00%	0,00%	100,00%
EMBALLAGES	0 €	0 €	0 €
ACHATS NON STOCKES	1 400 €	1 680 €	2 016 €
SERVICES EXTERIEURS	4 640 €	5 202 €	5 938 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 200 €	6 686 €	7 118 €
IMPOTS ET TAXES	90 €	591 €	597 €
CHARGES DE PERSONNEL	8 520 €	10 224 €	54 029 €
CHARGES FINANCIERES	978 €	770 €	558 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	14 125 €	16 375 €	19 750 €
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	0 €	0 €	0 €
Total Charges	36 953 €	41 528 €	90 006 €
Charges sur démarrage	3 300 €		
Résultat Brut	21 747 €	33 222 €	13 784 €
société soumise à impôt sur bénéfices	oui	oui	oui
Impôt sur les bénéfices	3 262 €	4 983 €	2 068 €
impôt à 15%	3 262 €	4 983 €	2 068 €
impôt à 28 %	0 €	0 €	0 €
Résultat Net	18 485 €	28 239 €	11 716 €

CASH FLOW :	<u>2017</u>	<u>2ème année</u>	<u>3ème année</u>
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	14 125 €	16 375 €	19 750 €
CHARGES FINANCIERES	978 €	770 €	558 €
REMBT ECHEANCES EMPRUNT	11 274 €	11 274 €	11 274 €
REMBT SUD OISE INITIATIVE	2 000 €	2 000 €	2 000 €
INVESTISSEMENTS		9 000 €	13 500 €
Cash Flow	20 314 €	23 110 €	5 250 €

Excédent Brut d'Exploitation

33 588 €
54,17%

45 384 €
60,71%

32 024 €
30,85%

Prévisionnel
Antoine BOBINET
BOB E BIKE Sas

	2018		2019		2020
Chiffre d'affaires	62 000		74 750		103 790
total production	62 000		74 750		103 790
achats matières premières	0		0		0
Marge commerciale	62 000		74 750		103 790
Taux de marge	100,00%		100,00%		100,00%
<u>Décomposition du chiffre d'affaires prévisionnel</u>					
- Parc d'attraction					
Nombre de forfait location 2 h vendue	4 050		4 860		7 290
Tarification HT	10 €		10 €		10 €
Chiffre d'affaires Parc		40 500 €		48 600 €	
- Prestations de services					
Nombre de prestation de services vendue	9 000		9 900		10 890
Chiffre d'affaires Prestations		9 000 €		9 900 €	
- Séminaires					
Nombre de journée vendue	300		350		400
Tarification HT	25 €		25 €		25 €
Chiffre d'affaires Séminaires		7 500 €		8 750 €	
- Ventes de vélos hotels					
Nombre de vélos vendus	10		15		20
Tarification Marge HT	500 €		500 €		500 €
Chiffre d'affaires Séminaires		5 000 €		7 500 €	
Chiffre d'affaires total		62 000 €		74 750 €	
					103 790 €

DETAIL DES CHARGES

	1ère année	2ème année	3ème année
<u>EMBALLAGES</u>			
achats emballage	0		
	<u>0</u>		
<u>ACHATS NON STOCKES</u>			
sous traitance de production	0	0	0
edf	0	0	0
eau	0	0	0
gaz	0	0	0
chauffage	0	0	0
petit outillage	0	0	0
fournitures administratives	500	600	720
carburant	900	0	0
produit d'entretien	0	1 080	1 296
	<u>1 400</u>	<u>1 680</u>	<u>2 016</u>
<u>SERVICES EXTERIEURS</u>			
prestations service	0	0	0
crédit bail mobilier	0	0	0
location immobilière	0	0	0
location Xiring	0	0	0
location cegelease	0	0	0
location tpe	0	0	0
tpe	240	240	240
Telesurveillance	0	0	0
location eurolease	0	0	0
bnp lease	0	0	0
Cit Pack mig classique	0	0	0
charges locatives	0	0	0
entretien matériel	900	1 200	1 650
entretien materiel de transport	1 100	1 122	1 144
entretien matériel	0	0	0
maintenance	0	0	0
assurances	2 400	2 640	2 904
ASSURANCE PRÊT	0	0	0
documentation générale	0	0	0
divers	0	0	0
	<u>4 640</u>	<u>5 202</u>	<u>5 938</u>
<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>			
commissions sur vente	0	0	0
honoraires	1 600	1 760	1 936
frais d'acte	0	0	0
publicité	3 000	2 300	2 530
cadeau à clientèle	0	0	
don et pourboire	0	0	0
transport sur achat	0	0	0
voyage et déplacement	0	0	0
mission et réceptions	1 000	1 010	1 020
frais postaux	200	202	204
frais de téléphone	600	606	612
services bancaires	300	303	306
cotisations	500	505	510
divers	0	0	0
	<u>7 200</u>	<u>6 686</u>	<u>7 118</u>

		<u>90</u>		<u>591</u>		<u>597</u>
<u>IMPOTS ET TAXES</u>						
formation professionnelle	50		51		51	
taxe apprentissage	40		40		41	
Contribution economique territoriale	0		500		505	
divers	0		0		0	
	0		0		0	
		<u>8 520</u>		<u>10 224</u>		<u>54 029</u>
<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>						
salaires bruts	6 000		7 200		8 640	
salaires de président	0		0		28 800	
charges sur salaires	2 520		3 024		3 629	
charges sur salaires de président	0		0		12 960	
cotisation madelin gérant	0		0		0	
Cice	0		0		0	
		<u>978</u>		<u>770</u>		<u>558</u>
<u>CHARGES FINANCIERES</u>						
intérêts sur emprunt	978		770		558	
intérêts sur compte courant	0		0		0	
		<u>14 125</u>		<u>16 375</u>		<u>19 750</u>
<u>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</u>						
dotations aux amortissements	14 125		16 375		19 750	
		<u>0</u>		<u>0</u>		<u>0</u>
<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>						
subventions d'exploitation	0		0		0	
transfert de charges	0		0		0	

**Prévisionnel
Ste BOB E BIKE
2018 / 2019 / 2020**

5/5

Le 15 avril 2018

	Valeurs financées	Durée amort	Amortissements	Charges
Camion équipé	30 000 €	5	6 000 €	
30 Vélos et accessoires	27 500 €	4	6 875 €	
Site internet	5 000 €	4	1 250 €	
Frais opération Réduction	1 300 €		0 €	1 300 €
Frais prévisionnel	200 €			200 €
Stock mécanique vélo	2 800 €			
Formation animateur	1 800 €			1 800 €
dépôt et caution	0 €			
besoin en fonds de roulement	0 €			
trésorerie d'avance	3 000 €			
Licenciement à financer				
total des besoins	71 600 €		14 125 €	3 300 €

apports :		
- capital	5 000 €	25,14%
- compte courant	13 000 €	
emprunt	53 600 €	74,86%
pce	0 €	
total financement	71 600 €	

Emprunt bancaire : période emprunt	5
taux	2
date de 1er remboursement	01/05/2018
mensualité d'emprunt	939 €

Informations sur l'emprunt

Prévisionnel

Antoine BOBINET

Ste BOB E BIKE

2018 / 2019 / 2020

Montant emprunté 53 600 €

Taux d'intérêt annuel 2,00%

Date du 1er remboursement 01-mai-18

Durée de l'emprunt (années) 5

Mensualité : 939,49 €

Année	n°année	Capital remboursé sur année	Cumul des intérêts versés sur année	Capital restant du fin d'année
01-mai-19	1	10 295,89 €	977,96 €	43 304,11 €
30-avr-20	2	10 503,71 €	770,15 €	32 800,40 €
30-avr-21	3	10 715,72 €	558,13 €	22 084,68 €
30-avr-22	4	10 932,01 €	341,84 €	11 152,67 €
30-avr-23	5	11 152,67 €	121,19 €	0,00 €
		53 600 €	2 769 €	

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Nom :

Date : 28/01/2019

Intitulé du projet	« BOB E-BIKE », création d'une entreprise de location de vélos et de prestations touristiques
Porteur	SAS BOB-E-BIKE

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note		
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1		
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 	1 / 1 1 / 1 1 / 1 1 / 1 = 4 / 4
<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 			
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	1 / 2		
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	2 / 2		
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	2 / 2		
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	2 / 2		
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 3		

Sous-total : 14 / 16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 2 / 2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note				
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	/3 /2 /1,5 /1,5 /2 = /10				
✓ Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - <table border="0"> <tr> <td>┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit</td> <td>1 /2</td> </tr> <tr> <td>└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »</td> <td></td> </tr> </table>	┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	1 /2	└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »		1 /2 2 /2 2 /2 1 /2 1 /2 = 7 /10
┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	1 /2					
└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »						
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6				
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2				
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6				

Note de base : / = 21 / 26

Bonus : + 2

NOTE FINALE : 23 / 26

Note supérieure ou égale à 20 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 100 % du maximum applicable.

Note supérieure ou égale à 16 et inférieure à 20 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 75 % du maximum applicable.

Note supérieure ou égale à 13 et inférieure à 16 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 50 % du maximum applicable.

Note inférieure à 13 : Le projet est refusé.

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité de programmation du 28 janvier 2019

Intitulé du projet :	Construction de 3 cabanes avec bain nordique écologique sur le site « Les Cabanes des Grands Chênes »
Porteur :	SAS LES CABANES DES GRANDS CHENES
Localisation :	Raray
Fiche-action :	3. Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural

Description du projet :

Les secteurs de l'hébergement insolite et de l'écotourisme, et notamment le segment des cabanes dans les arbres, se sont fortement développés en France depuis une dizaine d'années. Pourtant, la Picardie (et le territoire du PNR Oise – Pays de France) possèdent peu de capacité d'hébergement de ce type.

Les Cabanes des Grands Chênes ont été lancées en mai 2015 avec 8 cabanes, installées dans un bois au sein du domaine du château de Raray. Il s'agissait des premières cabanes de ce type à atteindre le niveau de confort d'une chambre d'hôtel (eau, électricité, assainissement + spa pour 2 d'entre elles). Le taux de remplissage est satisfaisant, en particulier pour les cabanes équipées de spa (environ 90% contre 68% pour les autres). Depuis, deux autres tranches d'investissement ont été réalisées, portant le nombre de cabanes à 17. Une 4^e et dernière tranche, sur laquelle porte la demande d'aide, est programmée pour l'hiver 2018-2019, avec la création de 3 nouvelles cabanes équipées de spa.

Compte tenu du succès des bains nordiques auprès des clients et de leurs exigences, la société a travaillé en lien étroit avec le fabricant UltraBioOzone pour développer un système innovant de traitement de l'eau, efficace et utilisant très peu de produits chimiques.

Les Cabanes des Grands Chênes participent au rayonnement du château de Raray (qui comprend aussi un golf, un hôtel-restaurant et une activité de visite guidée). La société emploie actuellement 13 personnes (4 CDI + 9 saisonniers sur 9 mois) et envisage la création d'un emploi supplémentaire pour accompagner cet agrandissement. Pour les petits-déjeuners et paniers-repas, elle s'approvisionne en partie auprès de producteurs et d'un restaurateur locaux (plus de 100 000 € d'achats locaux en 2017). Un des nouveaux axes envisagés pour l'avenir est le développement de l'offre « séminaires d'entreprises ».

Partenaires sollicités :

- Au démarrage : soutien financier de la Région Picardie, du Département de l'Oise, du réseau Entreprendre Picardie, de la plateforme Initiative Oise Sud ; conseil technique du PNR
- Pour l'agrandissement en projet : demande d'aide en cours de dépôt auprès de la Région Hauts-de-France
- Démarches en cours pour intégrer la marque « Valeurs Parc naturel régional »

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Construction des cabanes	206 050,00 €	<i>- Subventions publiques :</i>	
Bains nordiques	45 612,50 €	Région Hauts-de-France (20 %)	50 842,50 €
Etude écologique	2 550,00 €	LEADER (30 %)	75 000,00 €
		<i>- Fonds privés :</i>	
		Autofinancement	128 370,00 €
TOTAL :	254 212,50 €	TOTAL :	254 212,50 €

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes)	
Terrassement	16 659,60 €
Electricité	32 398,48 €
Eau et assainissement	13 860,09 €
Décoration	6 138,26 €
Conseil permis d'aménager	10 000,00 €
COUT TOTAL DU PROJET	333 268,93 €

PROJET PRÉSENTÉ EN COMITÉ D'AUDITION LE 2 JUILLET 2018

Recommandations du Comité d'audition :

- Le Comité recommande que l'entreprise valorise davantage sa localisation au sein du Parc naturel régional. C'est à la fois un atout pour la communication de l'entreprise et un moyen de contribuer à augmenter les retombées de l'activité sur le territoire.
- Dans la même logique, l'entreprise doit mener à son terme la démarche d'adhésion à la marque Valeurs Parc naturel régional, afin de confirmer et valoriser ses engagements en matière de respect de l'environnement.

Suite donnée par le porteur de projet aux recommandations du Comité d'audition :

Le porteur de projet propose de communiquer davantage sur son appartenance au territoire du Parc, via :

- Une rubrique dédiée au PNR sur le site internet Coucoo Grands Chênes (+ 100 000 visiteurs / an)
- Une publication spécifique sur la page Facebook Coucoo Grands Chênes (24 000 fans)
- Des mentions sur les différents supports de communication, ainsi qu'à l'accueil des Cabanes
- Une mise en avant d'un ou plusieurs fournisseurs locaux sur les réseaux sociaux et dans les paniers petits déjeuners
- Une formation des équipes des Cabanes sur ce qu'est le PNR, pour mieux en parler aux clients

Ces propositions ne sont pas encore mises en œuvre à ce jour.

Concernant le second point, l'entreprise a fait les démarches pour obtenir la marque Valeurs Parc naturel régional ; elle doit maintenant être auditée par un prestataire externe pour valider l'obtention de la marque. Le prestataire sera engagé par le Parc très prochainement, dès que les crédits nécessaires auront été votés.

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Nom :

Date : 28/01/2019

Intitulé du projet	Construction de 3 cabanes avec bain nordique écologique
Porteur	SAS LES CABANES DES GRANDS CHENES

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note		
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1		
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 	1 / 1 1 / 1 1 / 1 0,5 / 1 = 3,5 / 4
<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 			
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	1,5 / 2		
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	2 / 2		
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	2 / 2		
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	1 / 2		
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2,5 / 3		

Sous-total : 13,5 / 16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 2 / 2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	/3 /2 /1,5 /1,5 /2 = /10
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - $\left\{ \begin{array}{l} \text{Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit} \\ \text{Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »} \end{array} \right.$	/2 /2 /2 /2 /2 = /10
✓ Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	2 /2 2 /2 2 /2 4 /4 = 10 /10 + 0 /6
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6

Note de base : $\frac{23,5}{26}$

Bonus : $+ \frac{2}{26}$

NOTE FINALE : $\frac{25,5}{26}$

Note supérieure ou égale à 20 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 100 % du maximum applicable.

Note supérieure ou égale à 16 et inférieure à 20 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 75 % du maximum applicable.

Note supérieure ou égale à 13 et inférieure à 16 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 50 % du maximum applicable.

Note inférieure à 13 : Le projet est refusé.

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

PROGRAMME LEADER

Consommation des enveloppes au 28 janvier 2019

- Fiche-action 1 : **Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager**



17 % de l'enveloppe est fléchée, **39 % en comptant le dossier de la CCAC**

- Commune de Gouvieux / Village troglodytique : 59 832,20 €
Dossier quasi complet, programmation prévue le 25/02/2019
- Commune de Raray / Exposition : 13 543 €
Dossier quasi complet, programmation prévue le 25/02/2019
- Communauté de communes de l'Aire Cantilienne / Marketing touristique : 92 800 €
Dossier présenté au Comité d'audition le 28/01/2019

- Fiche-action 2 : **Développer les itinéraires et activités de découverte**



8 % de l'enveloppe est fléchée

- SAS BOB-E-BIKE : 16 240,66 €
Dossier complet, programmation prévue le 28/01/2019

- Fiche-action 3 : **Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural**



32 % de l'enveloppe est fléchée

- SAS Cabanes des Grands Chênes : 75 000 €
Dossier complet, programmation prévue le 28/01/2019

- Fiche-action 4 : **Conforter une offre de services de proximité en milieu rural**

Consommation nulle. TOTAL : 125 000 €

- Fiche-action 5 : **Favoriser les circuits courts agricoles**



8 % de l'enveloppe est fléchée

- Mme Juliette DE LOMBARDON / maraîchage : 21 000 €
Dossier incomplet, projet en cours de montage

- Fiche-action 6 : **Coopération**

Consommation nulle. TOTAL : 40 000 €

- Fiche-action 7 : **Animation du GAL**

76 961,76 €

TOTAL : 300 000 €

26 % de l'enveloppe est fléchée

- *Animation 2016 à 2018 du programme : 76 961,76 €
Dossier programmé le 15/10/2018*

- Fiche-action 8 : **Evaluation du programme**

Consommation nulle. TOTAL : 10 000 €

ENVELOPPE GLOBALE :

262 577,22 €

TOTAL : 1 589 000 €

17 % de l'enveloppe est fléchée, **22 % en comptant le dossier de la CCAC**

- *1 dossier déjà programmé*
- *2 dossiers complets, à programmer le 28/01/2019*
- *2 dossiers quasi complets, à programmer le 25/02/2019*
- *1 dossier incomplet*
- *1 dossier présenté en Comité d'audition le 28/01/2019*

Notes :

- **Rappel synthétique des étapes de la vie d'un dossier LEADER :**



- **Les enveloppes sont considérées comme « fléchées » après obtention d'un avis favorable du Comité d'audition. Cependant, la subvention n'est réellement engagée qu'après la programmation du dossier, le montant pouvant évoluer entretemps.**
- **Tous les montants présentés dans ce document sont des estimations prévisionnelles, sur la base des informations connues du GAL à la date du 25 janvier 2019. Les montants de subvention réellement versés aux porteurs de projets dépendent du coût réel du projet constaté après réalisation, des cofinancements publics réellement perçus, ainsi que du travail d'instruction des dossiers réalisé par l'Autorité de gestion.**